CHANTIERS de Pédagogie Mathématique

A.P.M.E.P.

Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public
Régionale Île-de-France

Juin 2011
n° 149

Discutons, échangeons

Nous vous annoncions, dans les Chantiers précédents, que la Régionale reprenait ses activités courantes et développait d'autres rendez-vous.

Le calme retrouvé après les Journées nous a permis de réfléchir sereinement aux thèmes que nous allions vous proposer pour l'année à venir. Ces thèmes, nous les avons choisis pour provoquer dialogue et communication.

Et le premier choix s'est révélé fructueux lors de la première Rencontre de la Régionale qui s'est déroulée le 1er juin. Vous pourrez lire dans ce numéro un compte rendu de ce rendez-vous qui, j'en suis certain, vous donnera envie de participer aux prochaines sessions de ces Rencontres. Le thème traité était : « Les espaces de liberté donnés aux enseignants ».

Le livret personnel de compétences mis en place au collège provoque beaucoup de remous dans les établissements. Les échanges que nous avons eus au comité à ce propos sont relayés ici par des écrits relatant le désarroi des professeurs de collège. Si vous souhaitez réagir, n'hésitez pas à nous écrire.

Il nous a fallu aussi préparer l'année à venir. Et cette communication, nous l'avons aussi voulu entre les élèves à qui nous proposons de composer un journal à l'occasion du concours de la Régionale 2011-2012. La discussion entre eux sera nécessaire pour créer des articles cohérents autour du thème avec, en arrière-plan, l'idée que tous les participants recevront un recueil de toutes les productions.

Enfin, nous vous proposerons, le 1er octobre prochain, de venir discuter et échanger entre enseignants au cours de la Journée de la Régionale. Ce seront quatre ateliers et une conférence qui seront programmés. Et pour la convivialité, nous vous offrirons le repas et le verre de l'amitié.

Le programme n'est-il pas alléchant ? Vous avez toutes les raisons de participer nombreux à nos activités, non ?

Sébastien Dassule

Sommaire

2 Rencontre de la Régionale
4 Livret personnel de compétences...
6 ... Le grand désarroi
7 Annonces
8 AG de la Régionale

Tous à Grenoble !

La Régionale Île-de-France espère retrouver nombre de ses adhérents aux Journées Nationales de l'APMEP à Grenoble.
Afin d'inciter en particulier nos jeunes collègues à participer à ces Journées, La Régionale a décidé de rembourser à leur retour, les frais d'inscription à ceux de nos adhérents qui nous en feront la demande.

Voir les modalités précises dans les prochains Chantiers

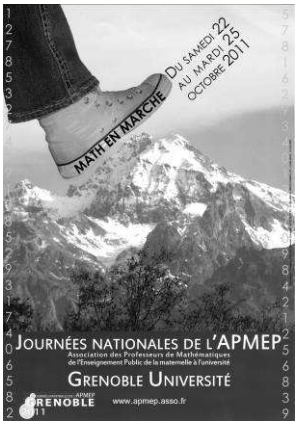

Prix du numéro : 1,5 € . Abonnement 1 an (4 numéros) : 5 €
Directeur de la publication : Sébastien DASSULE – Rédaction : Alain BOUGEARD et Françoise CARON.
APMEP : 26, rue Duméril, 75013 PARIS — Tél. : 01 43 31 34 05 — Fax : 01 42 17 08 77 — Site : http://www.apmep.asso.fr — Courriel : corresapmep@free.fr
Imprimé par A.F.G.L. 7, rue Euryal-Dehaynin, 75019 PARIS — ISSN 0395-7837 — CPPAP 1008G80887

Rencontre de la Régionale : des espaces pour travailler autrement

Le mercredi 1er Juin, entre vingt et trente collègues s'étaient réunis à l'IHP pour un après-midi d'échanges sous la bannière de la Régionale.

Le thème a été introduit par un exposé de Rémy Coste nous relatant son expérience de cette année dans le cadre de l'enseignement MPS (méthodes et pratiques scientifiques) en classe de seconde.

Son travail de l'année s'est déroulé autour de deux thèmes : l'accélération d'un mobile et la datation au carbone 14. Autour de ces deux thèmes, lui et ses élèves ont été amenés à faire vraiment et naturellement des mathématiques pour résoudre les problèmes posés. Des mathématiques du niveau de seconde qui ont nécessité des outils divers : tableur, logiciel d'acquisition de données à partir d'un document vidéo (Avimeca), logiciel de création et de mise en œuvre d'algorithmes (Algobox). Je ne relaterai ni les modalités, ni les contenus qu'il nous a décrits car il le fera lui-même dans un article en préparation pour publication à l'APMEP. Mais je vous dirai que l'enthousiasme de Rémy pour cette façon de travailler était communicatif et que les auditeurs ont été impressionnés. Ajoutons que, pour bien nous montrer qu'il n'y avait nulle esbroufe dans cette affaire, il était venu accompagné d'un groupe de 3 élèves qui nous ont présenté leur travail et se sont prêtés gentiment à nos questions.

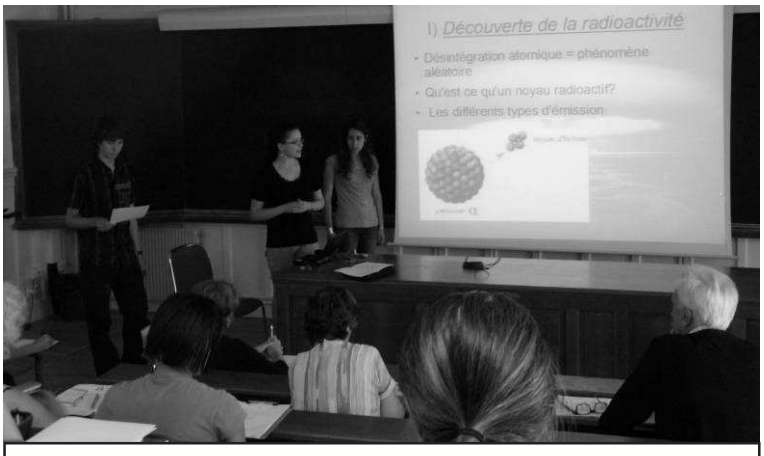

Les élèves de Rémy échangent avec les professeurs...

Manifestement conquis par cette expérience très riche, Rémy espère que cet enseignement, dont lui et ses collègues ont su se saisir, sera pérenne et ne terminera pas à la trappe, comme plusieurs tentatives du même style.

Et il conclut par une question qui montre bien combien cette expérience l'a amené loin :

Et si un enseignement global des Sciences, c'était l'avenir ?

Le deuxième témoignage sur cet enseignement de MPS nous a été proposé par Dominique Raymond-Baroux.

Là, les contraintes venant de l'institution et des collègues étaient plus fortes. La forme imposée était très proche des TPE. Dans ce lycée, qui pratiquait l'option sciences depuis plusieurs années, une tradition était en place dans laquelle Dominique a dû se glisser tant pour les modalités de travail que pour l'évaluation. La façon de faire, établie par ses collègues, était éloignée de sa propre sensibilité. Le projet était très ambitieux et demandait aux élèves une part d'initiative énorme, et sans doute excessive. D'où une certaine insatisfaction relatée par Dominique.

Dans les deux thèmes choisis : « sciences et aliments, transformation et conservation » puis « science et vision », les mathématiques ont eu du mal à trouver leur place. Au lieu d'apparaître naturellement pour résoudre un problème qui se posait dans le cadre de la recherche, elles ont souvent paru se glisser de façon marginale et jamais à l'initiative des élèves. Ou alors seulement parce qu'on leur imposait d'en mettre. D'où une vraie difficulté pour l'enseignant, une insécurité certaine et la crainte de renforcer l'idée que les mathématiques n'ont pas vraiment d'utilité.

Mais Dominique, tout en nous relatant honnêtement sa déception, fait preuve d'une excessive sévérité. D'abord nous avons vu que les mathématiques avaient été présentes, parfois de façon inattendue : comptage d'une population de levures, courbe d'évolution, réalisation d'un sondage pour analyser la perception d'une image d'illusion d'optique à double interprétation, coloriage d'un icosaèdre tronqué (alias ballon de foot) pour une vision en 3D ou utilisation d'un algorithme pour la fabrication d'un dessin animé…

Mais surtout, Dominique nous décrit des progrès importants en autonomie et en qualité de travail entre les deux thèmes, prouvant par là que, devant une demande très inhabituelle, les élèves ont su s'adapter. Qu'il y ait eu un temps d'apprentissage n'a rien d'étonnant. Et même si elle n'est pas complètement satisfaite, Dominique nous dit avoir elle-même beaucoup appris. Et n'est-ce pas déjà là un objectif important d'apprendre en se confrontant à la façon de travailler des autres sciences ?

Si la seconde et l'enseignement MPS ont occupé le centre de cette rencontre, le collège n'était pas totalement oublié.

Même si les structures institutionnelles qui ont existé au collège (Parcours diversifiés, IDD, Travaux croisés) ont disparu actuellement, cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucun possible. L'expérience montre que les choses fonctionnent quand il y a une volonté des équipes et que les projets partent du terrain. Chaque fois que cette façon de travailler à partir de projets a été généralisée et imposée de l'extérieur, ça n'a pas marché.

Claudie Missenard a relaté ses expériences en matière de liaison entre cycles : primaire-collège ou collège-lycée.

Comment faire travailler ensemble des enfants d'âges différents et quel bénéfice, pour les élèves comme pour les enseignants. Simple à mettre en œuvre, ce genre de projet demande essentiellement deux ingrédients : un partenaire à trouver localement et un peu d'énergie à mettre dans l'affaire. Ensuite, chacun élaborera sa propre recette suivant sa sensibilité propre. Mais le maintien de l'enthousiasme et les bénéfices qu'on en tire sont garantis. Nous avons beaucoup à apprendre en allant travailler avec les collègues des autres cycles, en particulier du premier degré. Et ce type de projet, vu d'un bon œil par l'institution, nous permet de voir nos élèves sous un autre jour, nous rendant plus à même d'évaluer les compétences du pilier 7 du socle.

Julie Verscheldem a fourni le dernier témoignage en relatant son travail pluridisciplinaire cette année en sixième, avec sa collègue de français : comment le théâtre et les mathématiques se sont rejoints dans un projet en trois phases.

D'abord un travail classique autour du théâtre a soudé le groupe, un peu réticent au départ pour ce projet de théâtre mathématique.

Puis la lecture de la pièce, choisie après réflexion par les enseignants (*La merveilleuse histoire de Fibonnacci*, écrite par Guenièvre Tandonnet et Thérèse de Paulis avec leurs élèves), a révélé des difficultés inattendues. Le contenu et les véritables démonstrations mathématiques contenus dans le texte de la pièce ont soulevé pas mal de problèmes de compréhension aux élèves. Avec le théâtre comme point de départ, il a fallu retravailler autour de la numération décimale, revenir à l'utilisation de matériel pour représenter la situation, pour ceux qui n'avaient pas les capacités d'abstraction requises, bref enclencher un vrai travail de mathématiques, comprendre la situation des lapins de Fibonnacci, et la résolution de ce problème classique.

Ensuite, il y a eu la satisfaction de jouer la pièce devant les parents, puis devant les enseignants du collège. Un gros travail pour ces élèves que d'apprendre leur texte, rester concentrés, canaliser leur énergie. Mais à l'arrivée une grande fierté pour tous et le sentiment réconfortant d'avoir vu des élèves en grande difficulté progresser, y compris en mathématiques, dans ce cadre non standard.

Le temps nous a manqué pour tirer la conclusion de cette riche après-midi, surtout que nous ne voulions pas sacrifier le verre de l'amitié !

Je crois que la vraie conclusion est qu'en innovant, en découvrant de nouvelles pratiques, en pratiquant la pédagogie autour de projets, en travaillant au contact de disciplines ou de cycles différents, nous gardons tout simplement le goût de faire notre métier. L'essentiel en somme.

Claudie Asselain-Missenard

… attentifs, même au dernier rang!

Le livret personnel de compétences : le grand désarroi.

Le remplissage des livrets personnels de compétences en fin de 3e semble avoir posé de sérieux problèmes à bon nombre de collègues. Le Comité a décidé d'ouvrir le débat dans les *Chantiers.*

Les interrogations de Julie Verscheldem ,
en poste au collège Auguste Delaune à Bobigny (93)

En instaurant le socle commun, le ministère souhaitait que tout élève ait acquis, à 16 ans, les notions considérées comme indispensables à sa vie de futur adulte. L'article 9 de *la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école* du 23 avril 2005 prévoit en effet que « le socle commun présente ce que tout élève doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire ». Il constitue en fait l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Avec la mise en place de ce socle commun, le ministère suit une tendance européenne, en définissant le bagage minimum de tous les élèves pour leur vie future. Mais, son instauration et la demande de l'institution n'ont pas suffit à faire changer les mœurs dans les établissements, ou en tout cas pas suffisamment vite aux yeux de nos décideurs. Pour permettre la mise en place du socle commun, le ministère a donc créé le Livret Personnel de Compétences (LPC), qui doit être obligatoirement renseigné pour l'obtention du DNB (Diplôme National du Brevet) dès la session de juin 2011. Mis au pied du mur par la nécessité de cocher les cases du LPC, les professeurs ne peuvent plus ignorer la réalité de l'existence du socle commun. Mais partir de l'évaluation pour faire avancer l'idée du socle, est-ce bien prendre le problème par le bon bout ?

Le LPC est divisé en trois paliers :

le palier 1 validable en fin de CE1,

le palier 2 validable en fin de CM2,

le palier 3 validable en fin de 3e ou à la fin de la scolarité obligatoire.

Le palier 3 se décline en 7 compétences, comportant en tout 26 domaines, eux-mêmes déclinés en une centaine d'items.

La compétence nous concernant le plus est la troisième : « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ». Les quatre domaines qui la constituent sont les suivants :

- Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes.
- Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques.
- Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques.
- Environnement et développement durable.

Voici maintenant les items du domaine « réservé » aux mathématiques.

Organisation et gestion des données : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité.

Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur.

Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés.

Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées, …), calculer des valeurs (volumes, vitesses, …) en utilisant différentes unités.

Ce livret soulève beaucoup de questions, mais la validation d'une compétence reste la première interrogation, et la plus difficile.

Les compétences disciplinaires

Plus la compétence est large (c'est le cas du LPC puisque 4 items suffisent à rassembler 4 années de programme de maths…), plus elle est difficile à valider, ou non. Je m'explique. Comment, quand et à quelles conditions valider un item aussi large que « Connaitre et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, à l'aide d'un ordinateur » ? En 6e, lorsque l'on vérifie que les opérations sur les entiers sont acquises ? En 5e, lorsque l'on introduit le calcul fractionnaire avec le même dénominateur ? En 3e, lorsqu'un élève est capable de mener à bien un calcul à plusieurs opérations mélangeant nombres entiers et fractionnaires de dénominateurs différents ? Parce qu'il est possible qu'un élève passe avec succès les deux premières

« évaluations », mais pas la troisième… Que ferons-nous alors ? Refuserons-nous de lui valider la compétence dans son ensemble ?

D'un autre coté, plus la compétence est précise, plus elle est facile à valider, mais le problème de ces micro compétences est bien souvent leur nombre ! Par exemple, dans mon établissement, nous avions essayé en début d'année de construire une grille de micro compétences rassemblant les notions du socle commun du programme de 3e. Et nous voilà avec une cinquantaine de micro compétences dont nous n'avons pas su quoi faire ! Comment passer d'une cinquantaine de micro compétences aux quatre items proposés dans le LPC ?

L'harmonisation

Autre question plus pratique. Quelle mise en œuvre adopter ? Aucun moyen, que ce soit de formation, de temps ou d'argent, n'est donné aux établissements. Alors comment les professeurs et l'administration peuvent-ils se consulter, se mettre d'accord, prendre des décisions pour réussir à avoir un projet commun disciplinaire voire un projet d'établissement ?

De plus, le flou qui entoure les directives ministérielles peut amener des interprétations aussi nombreuses que le nombre d'établissements, ou presque. Chaque collège fait donc ce qu'il veut, ou plutôt ce qu'il peut. Il n'y a donc aucune homogénéité dans la façon de tester, puis de valider les compétences. Comment appeler cela le socle « commun » des compétences s'il n'a rien de commun d'un établissement à l'autre dans sa mise en œuvre, que ce soit au niveau départemental ou, pire, national ?

La communication

Ce système, déjà difficile à mettre en place, ne prévoit pas non plus d'aide pour permettre une bonne communication avec les familles, ni avec la nouvelle équipe pédagogique de l'élève en cas de changement d'établissement. Puisque chaque collège met le LPC en place de façon différente et personnelle, comment transmettre les dossiers et les informations à un autre établissement ? Quel est alors l'intérêt de monter tout cela si le dossier et les démarches commencées ne suivent pas l'élève et ne peuvent pas être réutilisées par la nouvelle équipe ?

Par ailleurs, de nombreux enseignants souffrent du manque de concertation et de compréhension. Ils ont également l'impression que leur travail et leur investissement pour les élèves ne sont pas pris en compte.

Les professeurs ne cessent d'attendre des réponses officielles et précises à leurs questions.

Usine à gaz ou cercle vicieux

Par l'article 2 de l'arrêté du 9 juillet 2009, la loi prévoit que les compétences du socle commun soient obligatoirement validées pour le diplôme national du brevet (DNB). Comment se fait cette validation ? Là encore, des questions sur l'intérêt de ce travail se posent. La validation se fait en trois étapes :

1) Les professeurs, tout au long de l'année ou à défaut lors du conseil de classe du troisième trimestre, étudient chaque item et chaque compétence pour les valider ou non.

2) Le chef d'établissement doit à son tour entériner le LPC. Pour attester la maîtrise du socle commun, toutes les compétences doivent être validées, aucune ne peut compenser l'autre mais le chef d'établissement peut décider d'attester les compétences non validées par l'équipe pédagogique.

3) Le jury du DNB apprécie, pour tout élève se présentant devant lui sans avoir validé le LPC, s'il est néanmoins possible de lui délivrer le diplôme, ce qui vaut alors attestation de maitrise du socle. Cette décision est souveraine mais ne vaut pas une validation des compétences non validées jusque là.

Ce qui veut dire que, même si l'équipe pédagogique estime qu'un élève n'a pas acquis l'une ou l'autre des compétences, le chef d'établissement peut en décider autrement, et ensuite, le jury, souverain rappelons-le, peut valider la maitrise du socle commun. Les professeurs ont donc l'impression de se voir imposer une surcharge de travail, qui en plus, ne sera pas forcément prise en compte par les personnes ou instances « supérieures ».

Les compétences transversales

Les compétences du pilier 7 posent aussi un problème aux enseignants, puisqu'elles demandent d'évaluer des critères subjectifs, concernant l'élève lui-même, et pas seulement des compétences objectives liées à son travail. Peut-on vraiment juger une personne ? Est-ce le rôle des professeurs ?

Voila les questions que je me pose. Et vous, avez-vous tout ou partie des réponses ? Qu'avez-vous fait dans vos établissements ?

Suite page suivante

L'évaluation en questions par Rémy Coste

qui a assisté de près à la naissance du socle...

Le socle commun est né de la nécessité de résoudre le problème aigu des élèves sortant du système scolaire sans avoir les ressources vitales pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. La logique de son instauration a été la proclamation d'une obligation de résultats (fait unique et révolutionnaire !) ce qui a renvoyé sur deux nécessités majeures : définir ces capacités minimales et les évaluer pour les certifier.

La note comme indicateur unique n'a qu'un seul avantage, celui de dissimuler l'accumulation de tous ses défauts ! Que recouvre-t-elle ? Quelles indications porte-t-elle ? La moindre épreuve commune révèle avec cruauté la disparité dans les pratiques, l'amalgame des compétences en jeu et l'aspect illusoire de cette quantification.

Pour clarifier ce que l'on veut évaluer, l'alternative est de catégoriser les différentes capacités (restituer une connaissance, appliquer une méthode, expérimenter et interpréter, entreprendre une démarche, etc.), sur la base d'une liste donnée de contenus. Là, de nombreux écueils importants rendent la tâche périlleuse :

- Trop affiner les points à évaluer produit une usine à gaz qui paralyse. Trop les regrouper rend l'évaluation floue et approximative.

- Il est tentant de calquer sa démarche pédagogique sur la catégorisation permettant l'évaluation. C'est cette erreur majeure qui avait donné « la pédagogie par objectifs » des années 80, qui n'était qu'un morcellement contre-productif des tâches de l'élève. La pédagogie par la résolution de problèmes, actuellement mise en avant, en prend le contre-pied.

- Une partie de ce qui est prescrit par l'institution est difficilement évaluable. Une confusion dans le livret de compétences est la présence d'items qui relèvent de la prescription mais pour lesquels on ne dispose pas de critères clairs pour les évaluer.

D'ailleurs, est-ce utile de tout évaluer ?

- L'évaluation a des fonctions différentes selon à qui elle est destinée, et si c'est en cours ou en fin de formation. Pour l'élève, en cours de formation, elle doit lui permettre d'identifier clairement ce qu'il peut et doit faire pour progresser, en fin de formation, elle lui donne une certification. Pour l'enseignant, elle indique si ses objectifs sont atteints. Pour l'institution (évaluations nationales, livrets de compétences, …), elle donne des indications sur l'état général et les évolutions au cours du temps. Une même évaluation peut-elle avoir toutes ces vocations à la fois ?

Une autre grande question associée à celle de l'évaluation est celle de la fameuse « remédiation », terme abusivement simplificateur entretenant l'illusion que l'on peut « traiter » les échecs d'un élève comme on soigne une maladie. L'idée de stages pendant les vacances témoigne de cette représentation simpliste. Pour autant, le débat est relancé avec l'institutionnalisation des dispositifs d'aide personnalisée et il est objectivement indispensable de nous atteler à cette tâche.

Ces deux grandes questions, l'évaluation et l'aide personnalisée, ne sont pas nouvelles. Mais, par les exigences grandissantes actuelles, nous avons plus que jamais à nous investir dans ces chantiers pour avancer des solutions raisonnables et montrant leur efficacité, sans croire aux solutions miracles. L'augmentation de la charge de travail qui en découle inévitablement, si elle est utile, ne doit pas être un motif de rejet, mais nécessite au contraire de faire la promotion de ces tâches pour que le travail soit pris en compte à sa juste importance.

Notre Collègue Claude Reveniaud nous a envoyé cette lettre pour nous faire part de ses problèmes sur le LPC mais aussi sur une éventuelle suppression des notes… dans son collège

Nous avons, conformément à la loi, rempli les « Livrets personnels de compétences » de nos élèves de 3e en vue de l'obtention du DNB pour la session 2010-2011.

Dés le début de l'année scolaire, nous avions réfléchi à la mise en place de l'évaluation par compétences, en classe de 6e. Fallait-il utiliser « SACoche », élaborer des tableaux de macro-compétences (compétences spécifiquement mathématiques, transversales...) ? Tout cela nous semblait bien complexe. Nous avons donc établi des grilles de compétences concernant uniquement le Socle Commun.

Avec mes trois collègues de Mathématiques, nous avons l'habitude de travailler en équipe, de nous concerter, mais cela nous a pris, malgré tout, beaucoup de temps.

Concours de la Régionale 2011-2012 : Maths et Architecture

Après une année de mise entre parenthèses de l'activité *Concours*, la Régionale vous propose de nouveau, en partenariat avec l'IREM Paris Diderot, son concours destiné aux élèves du primaire et du secondaire d'Île-de-France.

Fini les affiches ! Cette année, nous attendons un *journal* écrit par classe ou groupe participant.

La forme de la production sera plus contraignante : un journal de quatre pages A3 présentant à la une le sujet choisi et sur les trois pages suivantes divers articles, brèves, illustrations développant le sujet choisi.

Nous avons souhaité, par le thème *Maths et Architecture*, vous donner l'occasion d'un voyage spatial (près ou loin de votre établissement), temporel (architecture moderne ou ancienne) ou culturel.

Vous trouverez à la rentrée tous les renseignements pratiques sur le site de la Régionale *:*

www.apmep.asso.fr, (rubrique Régionales)

et des précisions et des idées dans les *Chantiers* n°150.

Nous espérons vous compter nombreux parmi les participants.

Recenser ses photocopies : comment être citoyen et adhérent ?

La photocopie tue le livre. Nous avons tous lu ceci un jour à la reprographie. Mais combien d'entre nous ont-ils réellement tenu compte de cette remarque ?

Comme les disques, les films et certains logiciels, les revues, livres et journaux sont soumis aux droits d'auteur. Pour les revues diffusées par l'APMEP, ces droits d'auteur constituent une source de revenus non négligeable qui a été divisée par 10 depuis 3 ans.

Gérés par le CFC, les droits sont répartis au prorata des utilisations déclarées. Les établissements sont audités aléatoirement. Aussi, dès que vous utilisez des supports d'activités produits par l'APMEP, surtout si vous apprenez que votre établissement est audité, pensez à déclarer les photocopies des documents APMEP que vous utilisez (brochures, sujets d'examens…). Cela ne vous prendra pas longtemps, mais vous assurerez ainsi un revenu légitime à l'Association sans grever le vôtre.

Un adhérent averti prendra aussi soin d'informer ses collègues.

Suite de la page précédente

Au début du mois d'avril, le Principal du collège nous a annoncé, sans discussion préalable, que l'an prochain les notes allaient être supprimées en 6e dans toutes les matières.

J'ai téléphoné au SNES : une telle décision relève d'une discussion et d'un vote au CA.

J'aimerais connaître votre avis, une telle annonce nous inquiète plutôt.

Je précise que :

• Nous enseignons au Collège Édouard Pailleron (situé dans le 19e arrondissement), classé en 5e catégorie, à des élèves de plus en plus nombreux et de plus en plus difficiles.

• Beaucoup de parents, même s'ils désirent suivre les études de leurs enfants, sont un peu perdus ; ils savent ce que peut représenter une note, mais ils auront plus de mal à décrypter des items décrivant les compétences et les élèves qui suivent la progression de leurs notes peuvent mieux se repérer.

• Quand nous avons demandé au Principal comment évaluer les points du programme « hors socle » si on ne pouvait plus mettre de notes, il nous a proposé d'introduire d'autres grilles de compétences... Nous craignons de ne pas pouvoir assurer une telle charge de travail. D'autre part, évaluer uniquement par compétences ne permet pas de juger le travail d'un élève dans son ensemble.

Adhérente à l'APMEP depuis une vingtaine d'années, j'aimerais avoir votre avis sur cette brutale suppression des notes.

Association des Professeurs de Mathématiques de l' Enseignement Public
Régionale Île-de-France

Un an après les *Journées Nationales*, de peur de perdre la main, nous organisons la

Journée de la Régionale

samedi 1er octobre 2011
à l'Institut Henri Poincaré

11, rue Pierre-et-Marie-Curie – PARIS 5e

Nous serons heureux de vous accueillir pour échanger sur nos pratiques.

9h30 -10h45 : Ateliers en parallèle

- **Utilisations du tableur dans la classe de mathématiques par *Rémy Coste*.**

Parmi les TICE, le tableur est un outil souvent évoqué. A travers des exemples variés (niveaux, registres, objectifs), je propose de regarder quelle place il peut prendre au bénéfice de notre enseignement.

- **Que faire avec un Tableau Numérique Interactif par *Dominique Ménès Mayer*.**

Quel est l'apport d'un tableau interactif pour le professeur de mathématiques au collège ? Pour les élèves ? Cet atelier présentera quelques exemples d'utilisation au collège des tableaux interactifs.

11h -12h15 : Ateliers en parallèle

- **Utilisation d'un tableur comme outil d'évaluation par *Sébastien Dassule***

Quelle est la question la moins bien traitée du devoir ? Sur l'année, comment voir l'évolution des élèves ? Deux questions parmi d'autres dans notre métier, que la création d'un classeur sur tableur m'a permis de résoudre.

- **Enseigner les mathématiques en sixième par les grandeurs par *Matthieu Gaud*.**

Pour motiver notre enseignement, nous proposons de faire des mathématiques réellement à partir de situations concrètes de la vie des hommes.
Cet enseignement qui se base sur les travaux d'Yves Chevallard est mis en œuvre par l'IREM de Poitiers.
L'atelier commencera par une présentation générale de cet enseignement en sixième, suivi par deux exemples d'activités menées en classe.

Le repas sera offert par la Régionale et un stand vous proposera les dernières brochures de l'APMEP.

14h -15h : Assemblée Générale de la Régionale

Rapports moral et financier, questions d'actualité.

15h -16h30 : Conférence

Statistiques et probabilités du collège au lycée

par *Brigitte Sotura*

Depuis 10 ans, des modifications importantes concernant les probabilités et statistiques ont été apportées dans les programmes de collège et de lycée, leur donnant de plus en plus de consistance.
Brigitte Sotura, responsable du groupe de travail *Probabilités et Statistiques* à l'IREM de Paris 7, fera un bilan d'étape des éléments de réflexions et d'analyse du groupe, et nous fera part de son point de vue sur la mise en œuvre de cet enseignement.

Pour plus d'information sur le programme, rendez vous à la rentrée sur le site de la Régionale
www.apmep.asso.fr, rubrique Régionales.